



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

30 JUIN 2017

Dossier complet le :

03 JUIN 2017

N° d'enregistrement :

FO4417P0097

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION D'UN HYPERMARCHÉ ET D'UNE STATION-SERVICE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS RIXDIS EXPANSION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Gilles BERNARD, maître d'ouvrage

RCS / SIRET

82774116600017

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41.aire de stationnement ouverte au public de plus de 50 unités	<p>Le projet consiste en la construction d'un centre commercial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un hypermarché d'une surface de plancher de 9923 m². \ (inférieur au seuil - Une station-service : d'une surface de plancher de 5 m² / de la rubrique 39) -une aire de stationnement de 180 places (supérieur au seuil de la rubrique 41) -une surface de terrain de 44979 m² (inférieur au seuil de la rubrique 39) <p>il est à noter que ce projet fait l'objet d'une déclaration au titre des ICPE pour les rubriques 1435 et 4734.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un nouveau point de vente sur une friche commerciale, à savoir une ancienne concession automobile Opel, au sein de la Zone d'Activités de RIXHEIM, le nouveaux bâtiment commercial sera composé:

- Un hypermarché comportant une surface de vente de 3500m² alimentaire + 164,81 m² de boutiques dans la galerie+ 28,63 m² de service + 378,68 m² de restauration.
- Une station-service : un auvent de 148,40 m² protégeant 6 pistes et un auvent de 26 m² au-dessus du kiosque de paiement de 5 m²

4.2 Objectifs du projet

1- Renforcer et diversifier l'équipement commercial de proximité au Sud de Mulhouse:

Le futur ensemble commercial maintiendra le rôle de proximité assuré jusqu'à présent par l'enseigne E. LECLERC à RIXHEIM, et le renforcera grâce à un assortiment mieux adapté et à un cadre d'achat plus moderne et confortable.

La dimension du projet à l'échelle humaine (petit hypermarché et petite galerie marchande) correspond aux nouveaux comportements d'achat des consommateurs, qui privilégient désormais les petits hypermarchés plus proches du domicile, au lieu des grands hypermarchés de périphérie. Ainsi, le projet s'adresse en priorité à une clientèle urbaine de proximité, qui pourra y accéder facilement au terme d'un court trajet en voiture ou par les modes doux (en bus, à vélo ou à pied).

2-Assurer une intégration architecturale discrète et respectueuse de l'environnement:

Par son accessibilité aisée et sa localisation au sein de la Zone d'Activités, évitant toute nuisance éventuelle aux riverains, l'emplacement retenu est parfaitement adapté à ce type de projet.

Prenant place sur une friche commerciale, il présente l'intérêt de requalifier ce site peu esthétique en entrée de ville et d'éviter l'imperméabilisation de terres naturelles .

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pendant la phase travaux:

préparation des plateformes (déblai/remblai) devant recevoir les extensions

mise en place des fondations

installation des réseaux enterrés

montage des charpentes

couverture étanchéité et bardage

serrurerie

dallage

aménagement intérieur

enrobé des voies de circulations

pendant la phase travaux, l'accent sera mis sur la gestion du chantier et l'information des riverains afin de minimiser les nuisances pendant cette période

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le soin qui sera porté au volet architectural et paysager sera de nature à requalifier en profondeur le site, qui offrira désormais une perspective autrement plus qualitative qu'actuellement. A cet effet, des mesures particulières seront mises en œuvre tout en privilégiant une architecture sobre mais élégante : toiture végétalisée de la galerie marchande conçue en pente pour être visible, aménagement d'espaces verts et plantation d'arbres etc.

L'Ensemble commercial de proximité contribuera à l'animation commerciale du bassin de vie, la desserte du site par les transports en commun, voies cyclables et trottoirs permettra de favoriser les déplacements doux pour les zones habitables à proximité.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

permis de construire

CDAC

ICPE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
terrain d'une surface de.....	44 979.00 m ²
surface de plancher existante.....	8 120.00 m ²
surface de plancher à démolir.....	8 120.00 m ²
surface de plancher à construire.....	9 928.00 m ²
places de stationnement à l'issue du projet.....	180 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de Mulhouse 68 170 RIXHEIM,
section AD parcelles n°53, 58, 60, 61,
63 à 70, 73, 77, 80 à 85, 89, 90, 103,
104, 108, 109, 110, 111, 115, 117, 122
à 125 et 140.

Coordonnées géographiques¹

Long. 7 ° 23 ' 50 " 508 Lat. 47 ° 45 ' 13 " 028

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les ZNIEFF les plus proches sont situées à plus de 1,5 km à l'Ouest (Colline du Horst Mulhousien) et à l'est (Foret domaniale de la Harth)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un PPBE est arrêté dans le haut Rhin le 06 novembre 2015 le centre commercial n'est pas considéré comme un bâtiment sensible (habitations, enseignements, santé, soins...) le projet n'est donc pas impacté par de plan de prévention des bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les zones humides répertoriées les plus proches sont situées à plus de 1,5 km au Nord (Canal du Rhone au Rhin) et à 3,5 km au Sud est (gravière Auf den Zielgerweg)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune ne compte pas de captage, les périmètres de protection des captages les plus proches sont suffisamment éloignés pour que le site du projet ne soit pas touché.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	plus de 2 km sans site répertorié Natura 2000 ils sont suffisamment éloignés pour ne pas être impactés
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain comporte actuellement des bâtiments prévus d'être démolis. Le terrain actuel étant relativement plat, le projet nécessitera que très peu de terrassement. Le projet est prévu en équilibre déblai et remblai
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain comporte actuellement des bâtiments prévus d'être démolis. Le terrain actuel étant relativement plat, le projet nécessitera que très peu de terrassement. Le projet est prévu en équilibre déblai et remblai
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est classée en enjeu pour certaines espaces et notamment pour le sonneur à ventre jaune . toutefois, la présence déjà existante de plusieurs bâtiment sur le terrain et la non présence de plan d'eau ou de carrière sur celui-ci est peu propice à présenter un intérêt pour le développement de cette espèce, le projet n'est donc pas de nature a avoir un impact différent des bâtiments actuellement présent sur le terrain.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est positionnée au niveau de la forêt domaniale de la Harth

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	c'est un site déjà urbanisé comportant plusieurs bâtiments d'activités qui seront démolis à l'occasion du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas de PPRN sur la commune
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas de PPRN sur la commune toutefois, Rixheim est concernée par le risque inondation par coulée d'eau boueuse. Ce risque est localisé sur le ban communal. Il concerne très précisément les secteurs habités de la rue des Etangs et de la rue de Riedisheim, le lotissement « Coteau des Violettes », soit en dehors de notre terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude prospective de trafic de la création d'un Centre Commercial LECLERC montre une augmentation de trafic à la pointe la plus chargée de la semaine, le vendredi soir, de 150 véhicules. L'étude prospective de trafic, et l'étude de capacité montrent que le trafic produit par création d'un Centre Commercial LECLERC à Rixheim permet de conserver une capacité correcte des carrefours de proximité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain devant recevoir le nouveau projet comporte plusieurs bâtiments qui seront démolis, il se situe au sein d'une zone d'activité déjà desservi par des voiries. le nouveau projet d'extension ne modifiera pas la nature du bruit possible à savoir : le bruit engendré par les véhicules des usagers et des livraisons. l'activité respectera les normes acoustiques applicables, les émergences de 3 dB(A) de nuit et 5 dB(A) de jour vis à vis du bruit ambiant seront respectées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dispositions existantes sans changement, les émanations engendrées par le l'ensemble commercial sera essentiellement issus des gaz d'échappement des véhicules , la limitation de vitesse sur site permet de limiter les émanations.</p> <p>Les autres possibles émanations peuvent provenir des installations de de chauffage , toutefois la maintenance régulière de ces installations permet de garantir un impact restreint à ce niveau.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le parking ne sera éclairé que jusqu'à 20h30 et uniquement par des candélabres équipés de lampes basse tension.</p> <p>Il sera éteint la nuit.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>le centre commercial disposera d'une chaudière gaz , les rejets seront négligeables dans le cadre du bon fonctionnement de l'installation. La maintenance des installations permet de garantir un bon fonctionnement des installations.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les EP du projet seront tamponnées sur site (2 bassin de rétention sont prévus) et rejoindront le réseau communal après passage par séparateurs d'hydrocarbures .</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>-EU seront envoyées vers la Station d'épuration Communale en transitant par le réseau unitaire communal</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>le centre commercial aura des contrat avec des sociétés spécialisées pour enlèvements de ses déchets d'activités.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se développe au sein d'une zone déjà urbanisée et imperméabilisée. De plus il est à noter que ce terrain comportant plusieurs bâtiments qui seront démolit dans le cadre de ce nouveau projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le nouvel aménagement vise à respecter au mieux la topographie du terrain. Dans le choix du niveau d'implantation de la plateforme, le projet cherchera à optimiser l'équilibrage des déblais/remblais sur le terrain par rapport à la voie de desserte, la rue de Mulhouse.

Le projet se développera au sein d'une zone d'activités accueillant peu d'habitations. Le site en lui-même n'est pas en continuité directe avec les zones d'habitat, étant séparé de ces dernières par la voie ferrée ou des locaux d'activités. Le futur ensemble commercial ne sera par conséquent pas source de nuisances particulières auprès d'éventuels riverains. En effet, le terrain actuel comporte des bâtiments en friches et une ancienne concession automobile qui seront démolis à l'occasion de ce projet.

Les déchets des magasins susceptibles d'être recyclés (cartons, plastiques, piles et batteries, verre, cartouches d'imprimantes, papier, ...) feront l'objet d'un tri et d'un traitement au travers de filières spécialisées. Ils seront stockés de telle sorte à ne pas être visibles depuis les espaces extérieurs (voirie, parc de stationnement, voisinage). La récupération des déchets sera effectuée par des sociétés spécialisées qui donnent toutes les garanties de suivi et de traitement sécurisé et labélisé.

Le parc de stationnement proposera un nombre de places suffisant pour répondre à la demande de la clientèle sans pour autant développer une nappe de parking trop importante, de plus les places seront traitées en pavé drainant limitant ainsi le phénomène d'imperméabilisation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne la restructuration d'un terrain en friche comportant plusieurs bâtiments et une ancienne concession automobile aujourd'hui inexploité. Le site est donc déjà imperméabilisé en majorité, le projet viendra modifier le tracé de ces zones mais participera à améliorer la situation en donnant une part importante aux espaces paysagers avec création de zones de jeux et espaces de parcours de santé. L'impact de ce projet est donc relativement restreint pour l'environnement ou les tiers (voir notice du projet architectural jointe en annexe). Le projet prévoit le tamponnement des eaux par bassins de rétention avec débit de fuite sur le réseau. Ce projet fait l'objet d'une instruction au titre du permis de construire et au titre également de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, et au titre des ICPE. Nous estimons que les impacts du projet ne nécessitent pas la réalisation d'une étude d'impact et qu'une dispense peut donc être délivrée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice architecturale du permis de construire Plan de masse existant et futur Axonometries et images d'insertion du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

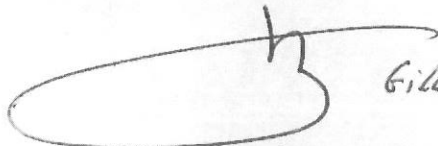


Fait à

RIXHEIM

le, 22 juin 2017

Signature



GILLES BERNARD

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

